

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 OCTOBRE 2023

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**

2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC (arrivé à 20h 11 mn), Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, Mme Gwendoline FELIN.

POUVOIRS : Mme Servane GESRET a donné pouvoir à M. Patrick MÉNARD
Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLÉGEAU
M. Denis KEURMEUR a donné à M. Jean-Charles ORVEILLON
Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

Secrétaire de séance : Mme Malika TOUBLANC

Absent : M. Pierre AUVRET

Date de la convocation et d'affichage : 13 octobre 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

Objet de la Délibération
n°2023-108

- FINANCES :

- Projet de réhabilitation et de restauration du « Petit Etang »

Le Conseil Municipal valide l'étude du cabinet CERESA qui estime les travaux pour la part communale à : 1 042 080 € HT sachant que la Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre & Mer prendra à sa charge la partie hydraulique (reméandrage du cours d'eau de l'Arguenon...) dans le cadre de la compétence GEMAPI.
Ce projet étant à rayonnement intercommunal, Mr le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat, en demandant la DETR et la DSIL. Les travaux qui incombent à la commune débiteront en septembre 2024 et l'acquisition des terrains achetés par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) va se réaliser en fin d'année 2023.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter l'Etat pour une demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et pour une demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sur ce dossier et approuve le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Acquisition de terrains :	195 000 €	DETR/DSIL 2024	250 000 €
Montant des travaux :	1 042 080 €	Agence de l'Eau	52 000 €
		Région (sollicité):	150 000 €
		Département :	12 033 €
		Commune	773 047 €
Total :	1 237 080 €	Total :	1 237 080 €

Le secrétaire de séance, Mme Malika TOUBLANC

Toublanc

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

